



SESSION  
07/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
Reçu en préfecture le 09/04/2025  
Publié le 10 AVR. 2025  
ID : 007-210703195-20250407-DELIB2025\_043-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29  
Présents : 20  
Absents : 9  
Votants : 26

Pour : 25  
Abstention : 1  
Opposition :

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le sept avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du vingt-cinq mars et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (20) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Chabaud (pouvoir à M. Jouve), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Curtius), Mme Garreaud (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Mme Lorenzo, M. Michelon.

Excusée (1) : Mme Gaillard.

Secrétaire : M. Dersi

### **Objet : Cession de la parcelle BX 151 située 16 avenue Vaillant Couturier à Mme et M. HANI**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion des biens communaux ;

Vu l'avis du Domaine n°OSE 2023-07319-80149 en date du 25 octobre 2023, estimant la valeur vénale du bien à 16 640 € H.T. avec une marge d'appréciation de 10 % ; estimation prorogée par lettre valant avis du Domaine n°OSE 2024-07319-65773 en date du 10 septembre 2024 ;

Considérant l'offre d'achat formulée par Madame Coralie et Monsieur Ramzi HANI le 19 mars 2025, indiquant leur souhait d'acquérir la parcelle cadastrée BX 151, d'une contenance de 208 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune ;

Considérant que le projet de Madame et Monsieur HANI est de construire un immeuble d'habitation de deux étages, conformément à la destination de la parcelle ;

Considérant que la collectivité n'a pas d'intérêt à conserver ce bien dans son patrimoine, ne répondant pas à ses besoins ;

Considérant que le prix de vente convenu avec l'acquéreur est de 16 640 € (seize-mille-six-cent-quarante euros) nets vendeur et que les frais relatifs à cette acquisition (frais d'agence et de notaire) sont à la charge de l'acquéreur ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir Délibéré,

**DÉCIDE** de vendre la parcelle cadastrée BX 151, d'une superficie totale de 208 m<sup>2</sup> à Madame et Monsieur HANI, contre la somme de 16 640 euros (seize-mille-six-cent-quarante euros).

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le **10 AVR. 2025** S<sup>2</sup>LO

ID : 007-210703195-20250407-DELIB2025\_043-DE

**PRÉCISE**, que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à défaut, à Monsieur Bernard NOËL, Adjoint à l'Urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Richard DERSI

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le **10 AVR. 2025** S<sup>2</sup>LO

ID : 007-210703195-20250407-DELIB2025\_043-DE

